



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 38998

Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la politique menée par l'actuel Gouvernement en matière d'éducation sportive. Alors que tout le monde s'accorde à dire que les professeurs d'éducation physique et sportive constituent un capital essentiel pour l'intégration et l'épanouissement des jeunes, le Gouvernement réduit massivement le nombre de postes offerts au concours et alloue des crédits qui ne sont pas à la hauteur des besoins de la discipline sur le terrain. Par ailleurs, selon une étude de la DEP (direction de l'évaluation et de la prospective) publiée en 2005, entre 2006 et 2013, les besoins du second degré seraient évalués à 17 330 recrutements par an. Or, le ministère n'aurait proposé que 10 000 postes aux concours externes en 2006, 9 826 en 2007 et 8 453 en 2008. Au regard des données formulées par cette étude et des difficultés quotidiennes que rencontrent les professeurs d'éducation physique et sportive (sureffectif, précarisation de l'emploi, etc.), il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du ministère ainsi que les mesures qu'il entend prendre pour remédier au plus vite à cette situation.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants se fait dans le cadre de concours calibrés en fonction des besoins de l'éducation nationale, eux-mêmes déterminés en analysant le nombre de départs à la retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que d'éventuelles évolutions pédagogiques ; en l'occurrence, ces dernières sont plutôt favorables à l'éducation physique et sportive. En ce qui concerne l'éducation physique, pendant plusieurs années le nombre de postes ouverts aux concours a été très supérieur au nombre de départs. Ainsi, à la rentrée 2005, 615 enseignants titulaires se trouvaient en sureffectif. Aujourd'hui, la proportion des enseignants d'éducation physique et sportive dans cette situation est supérieure à celle observée dans l'ensemble des disciplines. L'évolution du nombre des recrutements aux concours de l'année 2009 en éducation physique et sportive a donc précisément pour objet de prendre en compte les sureffectifs qui perdurent encore cette année. L'amélioration de la mobilisation des enseignants, réalisée ces dernières années dans la discipline, et la place reconnue à cet enseignement ont conduit, au plan national, à maintenir les recrutements en 2008 et 2009 au même niveau qu'en 2007, ce qui n'est pas le cas dans toutes les disciplines, puisque pour la plupart d'entre elles le nombre de recrutements a baissé. Les ouvertures de postes aux concours de recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive sont réexaminées chaque année au regard des départs à la retraite et des besoins d'enseignement dans chaque discipline et également en EPS. Cela ne saurait signifier une diminution quelconque de l'offre éducative pour les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rousset](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38998

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 mai 2009

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11268

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4633